

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS.

Annouces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIER.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES**DE L'ARRONDISSEMENT**

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIER.

PRIX de l'ABONNEMENT

Un an... 12 fr.
Six mois... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — À l'expiration de leur abonnement, les personnes n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 1^{er} Mai 1876.

STATIONS.	6	9	10	12	50	52	410	34	54	16	14	24	50	30	22	02	20	24	2	STATIONS.	27	407	1	3	5	20	33	7	53	11	52	59	61	13	17	03	21	23	
	1 2 3	1 2 3	1 ^{re} cl.	1 ^{re} cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2	1 2 3	1 2 3	1 ^{re} cl.	1 ^{re} cl.	1 2 3	1 ^{re} cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3		1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 ^{re} cl.	1 ^{re} cl.	1 ^{re} cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 ^{re} cl.	1 ^{re} cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3			
ORLÉANS. D.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir.	PARIS. Dép.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.	matin.			
TOURNAI.	12 56	1 21	2 18	2 48			6 20	8 20		10 45	2 47	2 57	3 45	4 3	7 51	10 5	11 23			JURAY.	12 30	7	8 45	9 10	10 15	10 25	11 45	1 20	2 15	5	5 15	6 10	7 45	8 45	9	10 5	11 45		
ANGERVILLE.	1 45	2 10					8	9 9		11 52	2 47		5 3	5 9	8 41	10 55	12 15			BRÉTONV.	1 58	8	9 47		10 12	11 17	12 59	2 40	3 12	5 52	6 31	7 21	8 19	9 23	10 16	11 15	12 30		
MONNET.			3 16				8 34			12 16			5 26	5 36	9					JURAY.		8 18			12 5	1 17	2 59		6 10	6 50	7 42			10 28					
MONNET. (S.E.)							8 46			12 26			5 35	5 45						LEZAY.		8 24			12 12	1 23	3 6		6 16	6 56	7 48			10 34					
ÉTAMPES.	2 33	2 58	3 41	4 7	5	6	8 20	9 20	10	12 55	3 25	4 14	5 13	6 2	8 15	9 30	11 47	1 6		CHAMARANDE.		8 31			12 19	1 30	3 13		6 23	7 3	7 55			10 41					
ÉRY.							8 11	8 31		10 11	1 7		4 21	5 13	8 20					FRÉCHY.		8 37			12 25	1 36	3 19		6 29	7 9	8 1			10 47					
CHAMARANDE.							8 18	8 38		10 18	1 14		4 30	5 20	8 33					MONNETVILLE.	3	5	2	8 53	9 36	10 16	11 18	12 38	1 58	3 32	4 56	6 41	7 27	8 13	8 46	9 54	10 59	11 54	1 6
LARDY.							8 25	8 45		10 25	1 22		4 36	5 27	8 40					ANGERVILLE.		5 52	9 33			12 36		3 36		4 38	5			10 32					
BOURAY.							8 32	8 52		10 32	1 29		4 42	5 34	8 47					JURAY.		6 4	9 31			12 36		3 36		4 38	5			10 32					
BRÉTONV.	3 9	3 32					5 54	9 12	10 20	10 53	1 49	3 52	5 1	6 53	9 8	10 2	12 22	1 48		CHAMARANDE.	4	13	6	49	10 15		10 54		3 1	5 3	8 28	9 26	10 39		12 46	1 56			
PARIS. Arr.	3 57	4 20	4 39	5	5 8	4	10 24	10 57	12 4	3 4	4 30	5	6 5	6 20	8 3	10 16	10 45	1 8	2 29	CHAMARANDE.	5	13	8	18	11 18	10 47	11 33	12 43	4		6 4			10 12	11 27		1 31	2 43	

EXTRAIT

DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE POLICE
CORRECTIONNELLE D'ÉTAMPES.
(Seine-et-Oise).

Par jugement contradictoire rendu par le Tribunal de police correctionnelle d'Étampes, le vingt-huit juin mil huit cent soixante-seize, enregistré :

La nommée MAINFROY Françoise-Augustine, âgée de cinquante-six ans, femme de Alexandre VAURY, cultivateur, demeurant à Puisselet-le-Marais, canton de Milly (Seine-et-Oise), a été condamnée à cinquante francs d'amende et aux dépens, pour avoir, le vingt-deux juin mil huit cent soixante-seize, à Puisselet-le-Marais, falsifié, par addition d'eau, une certaine quantité de lait, denrée alimentaire destinée à être vendue, et vendu et mis en vente cette même denrée sachant qu'elle était falsifiée.

Le Tribunal a, en outre, ordonné l'insertion par extrait du présent jugement dans le journal *L'Abbeille d'Étampes*, et l'affichage, également par extrait, au nombre de vingt-cinq exemplaires, dans les communes des cantons de Milly et de La Ferté-Alais, aux frais de la femme Vaury.

Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur de la République sur sa réquisition.

Étampes, le douze juillet mil huit cent soixante-seize.

Pour le greffier du Tribunal,
F. FONTAINE,
Commis-greffier.

Vu,
Le Procureur de la République,
P. VIAL.

ÉTAMPES.**Caisse d'épargne.**

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale sont élevées dimanche dernier, à la somme de 8,334 fr., versés par 63 déposants dont 9 nouveaux.

Il a été remboursé 6,329 fr. 90 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,396 fr., versés par 29 déposants dont 7 nouveaux.

Il a été remboursé 480 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 2,417 fr., versés par 18 déposants dont 2 nouveaux.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 3,626 fr., versés par 21 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 500 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 4,373 fr., versés par 16 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 205 fr. 90 c.

Police correctionnelle.

Audience du 12 Juillet 1876.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé le jugement suivant :

JUGEMENT CONTRADICTOIRE.

— GILBERT Georges dit MARAT, âgé de 45 ans, né et demeurant à Étampes; acquitté, comme ayant agi sans discernement, d'une prévention de tentative de viol, crime prévu par l'art. 332 du Code pénal, et le Tribunal a ordonné, conformément à l'art. 66 du même Code, qu'il serait conduit dans une maison de correction pour y être élevé et détenu jusqu'à l'âge de vingt ans, et a été, en outre, condamné aux dépens, et sa mère déclarée civilement responsable.

* * * Demain dimanche 16 juillet courant, aura lieu l'assemblée générale semestrielle de la Société de Secours mutuels des ouvriers en bâtiments de notre ville.

La réunion se tiendra dans la salle du Théâtre, à midi précis, sous la présidence de M. Th. Charpentier.

L'ordre du jour est ainsi fixé : Appel nominal ; — Lecture par le Secrétaire, des procès-verbaux des six premiers mois de l'année ; — Exposé par le Trésorier de la situation financière de la Société ; — Observations et communications diverses ; — Admission à la caisse des retraites d'un sociétaire ayant soixante ans d'âge et vingt-cinq ans de présence à la Société ; — Contre-appel et clôture de la séance.

* * * La distribution des prix du concours qui a eu lieu le 6 juin dernier, entre les élèves des écoles primaires du canton d'Étampes, est indiquée pour le jeudi 20 juillet, à une heure précise, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Nous espérons pouvoir en rendre compte dans le prochain numéro de *L'Abbeille*.

* * * A l'occasion de la fête Saint Martin, la Fanfare municipale d'Étampes se fera entendre demain dimanche, à quatre heures de l'après-midi, sur l'emplacement de la fête, si le temps le permet.

AVIS. — Les actionnaires de la Société du Gaz sont convoqués en assemblée générale pour le **Jeudi 27 juillet 1876**, à une heure, en l'étude, à Étampes, de Me Daveluy, notaire.

Le Gérant,
EICHELBRENNER.

Un de nos abonnés nous adresse la lettre suivante, que nous nous faisons un plaisir de publier :

Étampes, 14 juillet 1876.

Mon cher Monsieur Allier,

Je suis sûr que vous voudrez bien insérer dans votre journal un renseignement très-utile aux communes ou aux particuliers qui ont des puits profonds.

Le puits de Torlon, canton de La Ferté-Alais, a une profondeur de 68^m 50^m. Jusqu'à présent, l'eau était tirée au moyen d'un treuil à engrenage. Il fallait, à deux hommes, huit minutes pour tirer avec peine cinquante litres d'eau. Aujourd'hui, une seule femme ou dix enfants de dix à douze ans, tirent vingt-deux litres en deux minutes ; pour un homme, il suffit d'une minute et demie. Vous voyez quelle différence : une quantité égale ou même supérieure d'eau tirée dans le même temps, avec moitié ou même un tiers de la force nécessaire par l'ancien système.

Cet avantage a été obtenu au moyen de la « Chaine coopérative » de M. de Travanel, de Vendôme, est l'inventeur, et qu'il est venu installer lui-même à Torlon.

Une autre amélioration due au système de M. de Travanel, c'est que le seau monté se vide sans qu'il soit besoin de le sortir du puits qui reste toujours fermé ; par conséquent, plus de chance d'accidents.

Connaissant votre désir d'être utile, je n'ai pas hésité à vous envoyer cette note, et vous prie d'agréer la nouvelle assurance de mes sentiments dévoués.

A. C.

Saint-Sulpice-de-Favières.**III**

Telle est à l'extérieur cette belle église, dont nous venons seulement de relever quelques beautés. « Quelques reliques, dit le baron de Guichery, ont été opérées par qui a aussi sa valeur. La piété donna d'abord aux reliques de saint Sulpice une chasse d'argent ; puis les maîtres des pierres vives vinrent envelopper ce reliquaire d'une chasse de pierre immense et magnifique. »

Le nom de l'architecte nous est caché, mais il est sans doute de la race de ceux dont Michelet, en ces jours de lucidité, nous a dépeint la foi. « Avec quelle abnégation d'eux-mêmes, avec quel soin ils ont travaillé ; il faut, pour le savoir, parcourir les parties les plus reculées, les plus inaccessibles des cathédrales. Elevez-vous dans ces déserts aériens aux dernières pointes de ces fleches où le couvreur ne se hasarde qu'en tremblant, vous rencontrerez souvent, solitaires sous l'œil de Dieu, aux coups du vent éternel, quelque ouvrage délicat, quelque chef-d'œuvre d'art ou de sculpture, où le pieux ouvrier a usé sa vie. Pas un nom, pas un signe, pas une lettre, il eût cru voler sa gloire à Dieu. Il a travaillé pour Dieu seul, pour le remède de son âme. »

L'intérieur de l'église est complet ; il se compose d'une nef principale, accompagnée de deux collatéraux non tournants, mais, comme souvent dans ces églises, il n'y a pas de transept. L'abside, qui comprend le chœur et le sanctuaire, compte six travées, deux en prolongement de la nef et les trois autres en hémicycle. La nef ne compte guère plus d'espace que l'abside, puisqu'elle ne compte que six travées. Le sanctuaire surtout offre aux yeux du visiteur un magnifique aspect. Trois rangs en effet de grandes verrières posées les unes sur les autres percent le fond de l'abside, ce qui est d'un aspect saisissant, car dans cette disposition il y a autant de délicatesse que de hardiesse. Dans la nef, la voûte est en bardeaux. Il paraît que cette partie des voûtes s'est écroulée, suivant l'abbé Poisson, vers le xviii^e siècle, car, sur le pignon faisant face à l'abside, est relatée une réparation de 1721. Le long des murs des côtés latéraux sont tracées des ogives trilobées, soutenues par de gracieuses colonnettes à chapiteaux garnis de feuilles délicatement feuillées et variées, arcatures des plus riches, et qui fait oublier celles pourtant si belles de la coquette église Saint-Basile. La nef principale est remarquable par la forme svelte, élégante de ces piliers s'élevant en sautoirs de douze colonnes.

* Voir les numéros des 15 et 29 avril 1876.

IV. VITRAUX.

M. de Châteaubriand a dit quelque part : « La lumière et l'ombre avaient bâti les églises religieuses plus que la main des hommes. »

Cette remarque du premier écrivain catholique du commencement de ce siècle, n'est-elle pas la première à se présenter à l'imagination du visiteur ; lorsque dans son esprit il fait revivre ces fenêtres avec leur mille couleurs ; lorsqu'en place de ces verrières détruites il n'aperçoit plus qu'une grossière et insipide maçonnerie. A travers ce taniis superbe le jour descendait doucement, avec mystère, et répandait dans cette « plus jolie église de village de toute la France, » un air pieux qui invitait au recueillement et à la prière.

On peut juger de la perte des autres verrières par l'étude de celle qui nous reste au dessus de l'autel de la Sainte-Vierge.

Voici les sujets, en commençant par le bas, de gauche à droite, sans avoir égard aux interruptions produites par les meneaux :

- 1^o. Saint Joachim et sainte Anne.
- 2^o. Un ange parle à saint Joachim.
- 3^o. Un ange parle à sainte Anne.
- 4^o. Réunion de saint Joachim et de sainte Anne.
- 5^o. Naissance de Marie.
- 6^o. Marie conduite au Temple par sainte Anne.
- 7^o. Un personnage à genoux devant le Temple.
- 8^o. Marie présentée par sa mère au Temple.
- 9^o. L'Annonciation.
- 10^o. La Visitation.
- 11^o. Marie et saint Joseph.
- 12^o. Saint Joseph se jetant aux genoux de Marie pour adorer le Verbe fait homme.
- 13^o. Mariage de la Sainte-Vierge.
- 14^o. Naissance de Notre-Seigneur.
- 15^o. Les anges réveillent les bergers.
- 16^o. La Circoncision.
- 17^o. Arrivée des rois Mages.
- 18^o. Les Mages devant Hérode.
- 19^o. Deux rois se tiennent debout.
- 20^o. Un roi Mage est agenouillé devant la Sainte-Vierge.
- 21^o. Repos des rois Mages ; pendant leur repos un ange leur apparaît.
- 22^o. La Sainte-Vierge nourrissant son fils.
- 23^o. Hérode commandant le massacre des Innocents.
- 24^o. Le massacre des Innocents.
- 25^o. Marie portant entre ses bras l'Enfant-Jésus.
- 26^o. La fuite en Egypte.
- 27^o. Les idoles tombent renversées.
- 28^o. Marie conduisant en exil l'Enfant-Dieu.

L'abside de cette église est à trois rangs de vitrages, dont on a fermé ceux d'en haut en ces derniers temps. La fenêtre du fond, derrière l'autel, se divise en deux ogives et contient les sujets suivants :

- 1^o. La Flagellation.
- 2^o. Le Portement de croix.
- 3^o. Le Crucifiement.
- 4^o. La Sépulture.
- 5^o. La Résurrection.

L'autre partie de l'ogive se trouve cachée par un rétable, décoration détestable la plupart du temps, et qui souvent n'avait d'autre but que de cacher les plus belles verrières, comme à Saint-Basile d'Étampes, comme même à Saint-Gilles, dont le rétable n'est pas du meilleur goût.

V. STALLS.

L'architecture de Saint-Sulpice n'est pas seule à attirer l'attention du visiteur, les stalles, heureusement débarrassées de leur infâme badigeon, qui en recouvrait toutes les beautés, appellent également l'attention de l'archéologue. Suivant Patrice Salin, qui a consacré à cette église une notice très-appreciée, ce beau travail est du xiv^e ou du xv^e siècle. Le xiv^e siècle est l'âge d'or de la menuiserie, les *huchiers*, comme on les appelait alors, remplirent nos églises de véritables chefs-d'œuvre. Des coffres magnifiques, des armoires de trésor, des pupitres convertis de sculpture, des meubles de toute espèce furent exécutés en bois de chêne par leur patient ciseau. Dans la chapelle des catéchismes de l'église Saint-Basile, église déjà si riche de tant d'ornementations, les connaisseurs peuvent admirer un spécimen de ce savoir de nos pères dans le magnifique arbre de Jessé, en bois de chêne, qui sert en même temps de siège.

Les stalles de Saint-Sulpice sont au nombre de vingt-deux. Les accoudoirs, de même que les misericordes des fins de sculpture, représentent des hommes assis,

dans la posture de la prière, moines et laïques, dont les poses sont d'un fini parfait.

Je pense que mes lecteurs me sauront gré de leur donner ici la nomenclature détaillée des sujets de ce travail. Les voici en commençant par le haut du chœur, du côté de l'Evangile :

- 1^o. Une stalle sans sujet sculpté.
- 2^o. L'Annonciation de la Sainte Vierge.
Accoudoir : un moine, un paysan portant une gerbe sur son dos.
- 3^o. La Visitation de la Sainte-Vierge.
Accoudoir : un moine méditant.
- 4^o. Sainte Anne instruisant la Sainte Vierge.
Accoudoir : un paysan portant une hotte de raisins.
- 5^o. Saint-Joseph instruisant l'Enfant Jésus sur son métier de charpentier.
Accoudoir : une femme tenant un vase semblable à un calice.
- 6^o. Saint-Joseph à qui un ange est envoyé en songe.
Accoudoir : une femme assise.
- 7^o. Une femme demandant la bénédiction d'un prêtre.
Accoudoir : un paysan.
- 8^o. Deux oiseaux becquetant des fruits.
Accoudoir : un moine dans la posture de la méditation.
- 9^o. Un fleuron avec têtes de chérubins.
Accoudoir : un moine.
- 10^o. L'Annonciation.
Accoudoir : un moine.
- 11^o. Deux anges d'une exécution parfaite tiennent un écusson à trois fleurs de lis, encadré de deux palmiers s'entrelaçant avec un L.
- 12^o. Accoudoirs : un mendiant tenant sur ses genoux un chapeau tout déchiré ; un moine ayant un livre sur les genoux.

En continuant par le bas du chœur, du côté de l'E-pître, on trouve :

- 1^o. Saint André baissant sa croix.
Accoudoir : un prêtre tenant un livre.
- 2^o. La Tentation de Jésus au désert.
Accoudoir : un moine présentant un livre ouvert.
- 3^o. Deux oiseaux becquetant une guirlande.
Accoudoir : un marmouset tirant sa langue.
- 4^o. Saint-Denis relevant sa tête mitraée ; près de lui, un de ses compagnons décapité.
Accoudoir : un ermite barbu appuyé sur un bâton.
- 5^o. Jésus au Jardin des Oliviers ; un ange lui apparaît tenant la croix et le calice.
Accoudoir : un jeune homme.
- 6^o. Sainte Marie l'Egyptienne recevant la communion des mains de saint Paul, ermite.
Accoudoir : un personnage assis.
- 7^o. Le baptême de Notre-Seigneur par saint Jean-Baptiste.
Accoudoir : un moine fermant un sac plein d'argent.
- 8^o. Jésus au puits de la Samaritaine.
Accoudoir : un jeune homme lisant.
- 9^o. Saint Pierre tenant les clefs, saint Paul tenant l'épée, assis près d'une table qui porte deux livres ouverts.
Accoudoir : un moine dans la posture de la méditation.
- 10^o. Deux hommes assis près d'une table ; l'un est mitré et barbu.
Accoudoir : un moine lisant ; il a un chapelet au côté.
- 11^o. Une stalle simple.
Accoudoir : un jeune homme.

Rien assurément de plus curieux que ces sculptures, que ces caricatures qui, suivant la pensée de M. de la Sicotière, peuvent présenter l'image des passions ou des vices que la religion condamne, devenir la person-nification des attributs de notre nature, ou l'emblème des diverses formes qu'assume l'esprit de mensonge pour agir sur l'intelligence et la volonté humaines.

Après les stalles de Notre-Dame de la Roche (Seine-et-Oise) et de l'église de Marmoutiers (en Alsace), ces stalles sont un des plus beaux travaux que j'aie vus en ce genre.

VI**PIERRES TOMBALES.**

Déjà riche de mille beautés de premier ordre, en-ri-chie par mille détails charmants, l'église de Saint-Sulpice-de-Favières attire encore l'attention du visiteur par des pierres tombales placées dans le latéral du côté

de l'Épître. Et assurément pour tout homme intelligent cet examen ne manquera pas de charme; ce détail ajouté à tant d'autres ne sera pas une des moindres curiosités de cette église, qui, suivant la parole de l'abbé Châtelain, auteur du XVIII^e siècle « était la plus belle église de village de tout le royaume. » Car, dans l'étude des monuments, les tombeaux sont ce qui présente peut-être le plus vaste sujet de méditations à l'archéologue, j'allais même dire au philosophe. Les civilisations, dit Viollet le Duc, à tous les degrés de l'échelle ont manifesté la nature de leurs croyances à une autre vie par la façon dont elles ont traité les morts. Supprimez toute idée de la durée de l'individu au delà de l'existence terrestre, et le tombeau n'a plus sa raison d'être. On pourrait, ajoute le même auteur, faire l'histoire de l'humanité à l'aide des tombeaux, et le jour où un peuple cessera de perpétuer l'individualité des morts par un monument, un signe quelconque, la société, telle du moins qu'elle a vécu depuis les temps historiques, aura cessé d'exister. »

C'est avec raison, pour le dire en passant, que le même auteur s'élève avec indignation contre cette coutume de mauvais goût, qui a fait son apparition au XVI^e siècle, d'entourer les tombeaux d'emblèmes, d'attributs et d'allégories qui appellent la fin, la décomposition, l'anéantissement, la nuit, le néant. Comme si, suivant la pensée chrétienne, la mort n'était pas la délivrance, le réveil pour une vie plus douce. Et volontiers je m'inscris avec Viollet le Duc pour cette réflexion « de la mort il ne faut pas tant dégouter les gens, puisque chacun doit subir sa loi, il ne paraît pas nécessaire de l'entourer de toute cette friperie de mélodrame, disgracieuse et ridicule. »

Il n'entre pas dans mon plan de traiter ce sujet des tombeaux, des sépultures, il y aurait cependant bien des choses intéressantes à dire et à étudier, mais le précepte du sévère Boileau est la qui me presse et me talonne :

Qui ne sait se borner ne sut jamais écrire.

Ces pierres tombales de Saint-Sulpice sont du même genre que celles que nous admirons en l'église Saint-Gilles d'Etampes, heureusement conservées par M. le curé de cette paroisse dans les habiles et économiques réparations de Saint-Gilles.

Le pavage de nos églises, à la fin du XV^e siècle, ne se composait presque partout que de dalles tombales juxtaposées. A ces époques de foi la pensée des morts ne faisait pas peur, et l'on aimait à attendre le moment de la résurrection auprès de Celui qui, résidant dans l'eucharistie, est pour les corps un puissant levain de résurrection. Plusieurs de ces dalles tombales sont même d'une grande beauté de style, et montrent à quel degré de perfection l'art du dessin s'était élevé pendant le Moyen-Âge.

Ces pierres tombales de Saint-Sulpice de Favières, suivant le sentiment le plus probable, appartenaient à l'église démolie de la Brèche, où le dernier des Saint-Pol avait été inhumé le 17 mai 1804, âgé de quatre-vingt-trois ans.

Vous me ferez grâce, cher lecteur, de vous donner les inscriptions de ces pierres tombales, ce n'est pas une leçon d'archéologie que nous faisons ensemble; pour le faire d'une manière digne de vous et du sujet, il faudrait la patience, l'érudition d'un des enfants de cette ville, de M. Léon Marquis.

un sonnet que nous avons trouvé sur une de ces pierres tombales, adieu d'un père à sa fille, dernier rendez-vous au ciel.

Gilles du Coudrier, escuyer s^r de ceste église et de Houville, maréchal des logis de feu Monseigneur le duc d'Anjou frère du Roy et damoiselle Charlotte du Coudrier, sa très chère fille aînée, laquelle à l'âge de xix ans est décédée le mercredi x^e mars 1604 et icy enterrée.

Recoy, Recoy, mon cœur ce don de moy ton père,
Je te l'ay desdè, o mes chastes amours
Depuy que ce grand Dieu a retranché le cours
De ton joly printemps par une mort amère.

Recoy, ma douce amour, les regrets que ta mère
Souspire incessamment, et telle (chaque) nuit et jours,
Pour toi notre soulda j'otie, reconfort et secours
Par le doux entretien de la présence chère.

Ton âme est devant Dieu, pry le pour nous, mon cœur
Qu'il ayt pitié de nous et de nostre langueur,
Tant qu'un même tombeau nous tienne renfermez.

Je faictz vœu d'en bastir un digne à ton amour,
Affin qu'après la mort nous y facions séjour,
Avecques toy, mon cœur, qui nous a tant aymez.

Telle est cette église de Saint-Sulpice-de-Favières. Devant un tel monument l'admiration est toute pleine de regrets; on ne peut se lasser d'admirer et de déplorer tout à la fois que tant de beautés soient exposées comme forcément à la destruction du temps. Espérons que les plans déposés par M. Juste Lisch, au dernier salon de 1876, ne resteront pas lettre morte, et que dans quelques années nous aurons sous les yeux cette « jolie » église de Saint-Sulpice telle que l'avait bâtie saint Louis, telle que l'avait rêvée et accomplie la foi de nos pères.

Etampes, 8 Juillet 1876.

— La pierre de cire. — Il y a quelques jours, dit la *Gazzetta della Emilia*, les agents de la sûreté publique arrêtaient une femme qui, ayant vendu plusieurs fois de la cire et diverses drogues, n'avait point d'abord voulu dire d'où elle l'avait eue et avait ensuite déclaré qu'elle l'avait tirée d'une pierre.

Deux jours après l'arrestation de cette femme, un professeur de chimie se trouvait par hasard au bureau du juge d'instruction. Celui-ci lui raconta en riant le fait pour lequel la femme avait été arrêtée. « Ne riez pas, dit le professeur; dans diverses localités de la Galicie et de la Moldavie, on trouve une pierre oléagineuse qui semble de la cire et qui fond à la chaleur du soleil. Les chimistes appellent cette matière *ozokérite*. C'est de la paraffine presque pure; et il s'en fait dans ces localités un commerce des plus étendus. Pourquoi ne pourrait-il pas se faire que cette espèce de pierre existât aussi dans nos montagnes? » Alors la femme fut interrogée de nouveau et déclara qu'en effet la chose était telle que l'avait pensé le professeur. « Mais pourquoi ne voulez-vous pas dire, ajouta le juge, d'où vous venait votre cire? — Parce que, répondit celle-ci, le gouvernement m'aurait brennô enlevé cette source de gain, bien que le morceau de terre où se trouve cette sorte de pierre remarquable soit ma propriété. »

La femme a été mise aussitôt en liberté.

Description d'un moulin récemment construit sur la Marne.

La Société d'agriculture du département de la Marne, dans la séance publique du 24 août 1875, a décerné une médaille d'or au propriétaire d'un nouveau moulin construit à Tours-sur-Marne. Le rapport de la commission chargée par la Société de lui rendre compte de cette usine, constate en résumé « qu'elle a trouvé dans ce moulin, un établissement d'une grande importance au double point de vue industriel et commercial; très-complet dans son organisation qui est d'ailleurs fort bien entendue; dont le mécanisme d'une exécution très-soignée, se fait remarquer en outre par quelques innovations heureuses; dont le propriétaire enfin n'a rien épargné, n'a reculé devant aucune dépense pour atteindre le double but que doit se proposer tout homme voué à une carrière industrielle: Supériorité des produits et innocuité des procédés de fabrication pour le personnel qu'on y emploie. »

Nous pensons faire une chose à la fois intéressante et utile pour nos lecteurs en analysant pour eux le rapport présenté à la Société d'agriculture de la Marne sur cette importante usine :

« Aujourd'hui, a dit le Rapporteur, quand on entre dans un moulin moderne, au lieu du tic tac étourdissant et de l'épais nuage de poussière qui affectaient péniblement l'oreille et la respiration, ce qui frappe surtout, c'est la propreté, le silence et un calme qui feraient croire au chômage de l'usine. Aujourd'hui, à part l'entretien de son mécanisme, le travail du meunier se borne à verser un sac de blé dans la bourse d'une trémie au dernier étage de son bâtiment et à présenter au rez de chaussée le même sac vide à une autre bourse qui lui rend une farine dégagee de tout élément impur et propre à être immédiatement transformée en pain. »

« Ce moulin est situé vis-à-vis l'extrémité occidentale de Tours-sur-Marne, entre la rivière et le canal latéral; il occupe l'intervalle qui les sépare, ne laissant subsister du côté du canal qu'un quai de quelques mètres de largeur, extrêmement commode pour le chargement et le déchargement des matières transportées par les bateaux. Il a pour moteur habituel une roue hydraulique mue par les eaux de la Marne, et qu'on remplace au besoin par une machine à vapeur. »

« Indépendamment de l'habitation du propriétaire, le moulin, qui n'en est séparé que par une large cour, rendant on ne peut plus facile la surveillance du maître, comprend un pavillon principal, à quatre étages, perpendiculaire à la direction du canal et de la Marne, et s'étendant au-dessus de celle-ci d'une longueur suffisante pour couvrir la roue hydraulique; il renferme tout le mécanisme des transmissions de mouvement, des meules et des accessoires de diverses sortes. A ce pavillon principal se rattache par derrière une aile parallèle à la Marne et au canal, offrant à chaque étage une vaste salle, en communication directe avec la salle correspondante du mécanisme, et servant, tout à la fois, pour suppléer à cette dernière comme dépôt des matières en fabrication qui l'encombreraient, et pour les manipulations qui en compromettent la propreté, et en rendraient l'air moins respirable. Cette aile renferme en outre à son extrémité, le logement du contre-maître de l'usine; et, au rez-de-chaussée, la machine à vapeur. »

« Le barrage servant à la retenue des eaux de la Marne, à 1m30 environ; cette hauteur est diminuée dans les crues de la rivière, mais alors un volume d'eau plus considérable fait compensation à la perte de force qui en résulterait. »

« La roue hydraulique, à aubes planes, a 6m50 de diamètre et 5m50 de largeur; elle est emboîtée dans un coursier circulaire et des bajoyers qui ne lui laissent qu'un jeu très faible sur le fond et les côtés, disposition avantageuse pour utiliser le plus complètement possible l'action de l'eau fournie par l'orifice du vannage. »

« Les aubes ont, dans le sens du rayon, une largeur presque insensée. 4m50, largeur inutile à la vérité, pour l'épaisseur beaucoup moindre de la lame liquide dans les eaux moyennes, mais qui est utilisée dans les fortes crues. Aussi n'a-t-on pas jugé nécessaire d'ajouter aux aubes un fond qui, n'ayant aucun objet dans les circonstances les plus habituelles, et ne servant que dans quelques cas exceptionnels, augmenterait sans grand avantage le poids déjà considérable de la roue. »

« Le vannage est vertical; il laisse passer l'eau du bief supérieur en dessous de la vanne, qui se lève à cet effet. Le seuil de l'orifice est donc fort peu au dessus du bas de la roue, et, par suite, la grande arrivée de l'eau sur les aubes est assez rapide; on ne peut guère l'évaluer à moins de 4 mètres par seconde dans les circonstances ordinaires. Comme, d'un autre côté, pour le travail habituel du moulin, la roue fait trois tours par minute, ce qui donne à la circonférence extérieure une vitesse d'un mètre à très-peu près par seconde, il en résulte que le rapport des deux vitesses de l'eau et des aubes est trop grand pour le meilleur rendement possible du moteur. A cet égard, un vannage incliné serrant de très-près la roue, et une vanne en déversoir prenant l'eau presque à la hauteur du niveau supérieur, eussent offert un avantage notable. Mais ici se présente une réponse qui ferme la bouche à la critique: avec le régime variable des eaux de la Marne, et les changements qui en résultent dans le niveau du bief supérieur, un vannage incliné avec vanne en déversoir devrait être susceptible de changer d'inclinaison et de hauteur pour s'adapter le mieux possible à chaque niveau particulier, et l'on ne comprend pas une disposition pareille sans un mécanisme fort compliqué, par suite fort coûteux à établir et à entretenir. Les conditions dans lesquelles on se trouve ici ne permettent donc pas l'emploi d'une roue de *côté* proprement dite, établie conformément aux principes reconnus les meilleurs, et utilisant jusqu'à 70 et 75 pour 100 du travail moteur de la chute d'eau; il fallait bien se contenter de la roue à palettes recevant l'eau vers le bas, et dont le rendement est tout au plus les deux tiers de celui de la précédente. Au reste, avec une rivière comme la Marne, l'usine qui nous occupe trouve toujours assez d'eau pour assurer sa marche, et, des lors, la disposition la plus simple, fût-elle moins avantageuse, peut être regardée comme préférable à toute autre. »

« La force de la roue est évaluée par le propriétaire de l'usine à trente-cinq chevaux, c'est-à-dire qu'elle serait capable de fournir trente-cinq fois le travail nécessaire pour élever par seconde un poids de 75 kilogrammes à la hauteur d'un mètre. Comme la roue fait marcher huit paires de meules avec tous leurs accessoires, il en résulte une consommation de travail s'élevant à quatre chevaux trois huitièmes par paires de meules. Chiffre un peu supérieur à ce qui est admis aujourd'hui dans la pratique (environ quatre chevaux), et qui s'expliquerait par la multiplicité des organes de

mécanisme propres à rendre de tout point satisfaisant le travail de l'usine.

(La suite prochainement.)

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèce des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, depuis le 6 juillet 1876 jusqu'au 12 inclus.

NOMS des Bouchers et Charcutiers.	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Porcs.	Total.
Boulland-Boulland...	2	1	6	14	19		49
Constancier Raphaël	1	1	4	3	13		13
Baudet.....	1	1	2	3	6		6
Rottier.....	1	1	2	4	7		7
Gauché.....	1	1	5	12	19		19
Brossonnot-Lesage..	1	1	2	4	7		7
Brossonnot-Brosson.	1	1	2	3	7		7
Marchon.....	2	2	6	6	15		15
Hautefeuille.....	2	2	2	6	10		10
Gillotin.....	1	1	4	4	9		9
Chevalier-Nabot.	1	1	1	2	5		5
Caurat.....					5		5
Lebrun.....					2		2
Boulland Alexandre.					4		4
Genty.....					2		2
TOTAUX.....	3	13	36	63	15		130

Certifié par le préposé en chef de l'octroi. NARGASSIES.

La RECETTE PARTICULIÈRE délivrée en ce moment des Obligations du Crédit Foncier de 500 francs 5 0/0 au prix de 185 fr., et des Bons du Crédit Agricole portant intérêts suivant l'échéance à 4 1/2 et 5 0/0 payables nets d'impôt et sans aucune retenue 9

État civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 6 Juillet. — BAUDET Madeleine-Juliette-Pauline, rue de la Bonchérie, 43. — 8 LALOYEAU Marie-Louise, rue Saint-Martin, 39. — 10. SIMONNEAU Georges-Edouard, rue d'Enfer, 6. — 10. SUGIS Paul-Louis, carrefour du Pont-Doré, 8. — 11. CHEVALLIER Aimé-Gustave, impasse au Bois.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 4^e CHESTIEN DE POLY Emile-Antoine-Félix, substitut du Procureur de la République à Dreux (Eure-et-Loir), et antérieurement à Etampes, rue Saint-Jacques, 9; et D^{lle} BORDAS-LARRIBE Thérèse-Marie-Radegonde-Victorine-George, sans profession, à Dijon (Côte d'Or).

2^e CAILLIET Louis, 28 ans, marchand grainetier, rue du Perray; et D^{lle} AUMASSON Marie-Joséphine, 18 ans, sans profession, rue du Perray, 42.

3^e BEAUVALLIER Théophile-Jacques, 29 ans, bleuier, route de Dourdan; et D^{lle} DETERRÉ Eugénie-Césarine, 21 ans, couturière, à La Forêt-Sainte-Croix.

4^e MARCHAUDON Eugène-Christophe, 41 ans, facteur des Postes, rue des Cascades, 79, à Paris; et D^{lle} SÉDARD Arthémise-Léonie, 29 ans, domestique, rue Evézard, 5.

DÉCÈS.

Du 10 Juillet. — DESGOUILLONS Paul-Alfred, 8 mois, rue Basse-de-la-Foultrie, 48. — 10. CHENU Adèle-Désirée, 59 ans, rentière, veuve Choiseau, rue du Perray, 42. — 10. TABEREAU Marie-Anne-Françoise-Euphrasie-Aurélienne, 67 ans, femme Bénard, faubourg Evézard, 26. — 10. FOYE François, 69 ans, journalier, à l'Asile des vieillards.

Pour les articles et faits non signés: AUG. ALLEN.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai soixante-treize ans et je viens d'être guéri sans opération d'un cancer du sein dans la maison de santé du docteur Cabaret, rue d'Armaillé, 49, à Paris. J'y ai rencontré M^{lle} Blot, d'Argenteuil (Yonne), qui a été aussi guérie sans opération d'une tumeur cancéreuse, déjà opérée, à la ceinture. M^{lle} Marie Guévin, pensionnaire aux Incurables des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, avenue du Roule, 30, à Neuilly-sur-Seine, a obtenu comme moi la guérison d'un cancer très-grave du nez.

Je suis heureux de faire connaître ces guérisons, pensant que beaucoup de malades, désespérés comme je l'étais, retrouveront aussi la santé dans cette maison.

A. VERCOLIER.

3, place du Marché, à Saint-Denis (Seine).

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science: le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARLERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St-Basile, rue St-Jacques et rue St-Croix, près le chemin de fer, chez M. Pasquier, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaus-sures. 52-20

CREDIT GÉNÉRAL. — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

LES PRUSSIENS

Leur idéal d'aujourd'hui.

Sous ce titre, *L'Opinion* publiera, à dater du 3 juillet, un remarquable ROMAN satirique dans lequel le célèbre écrivain autrichien SACHS-MASOCH à vigoureusement dépeint les mœurs, les aspirations de la Prusse et de l'Allemagne, depuis la dernière guerre.

Le prix d'abonnement de *L'Opinion*, journal de six pages est réduit à 14 fr. par trimestre. En adressant le mandat à l'administration, 3, rue Coq Héron, indiquer si l'on désire l'édition du soir ou celle du matin.

Révolution musicale.

LE PIANO-REVUE.

Nous avons à signaler une nouvelle publication musicale, le PIANO-REVUE, qui s'annonce comme une véritable Révolution musicale.

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres seront représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.

Ce qui rend aussi cette revue véritablement populaire, c'est son bon marché vraiment exceptionnel. Chaque mois le PIANO-REVUE donnera environ vingt morceaux pour piano au prix de 2 francs; et l'abonnement annuel fixé à 20 francs comprendra plus de deux cents morceaux.

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs une publication qui donne vingt morceaux de piano pour le prix d'un seul. La bonne musique mise à la portée de tous répond à un besoin de notre époque.

Aussi le PIANO-REVUE, dont les bureaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre Septembre, sera le bienvenu dans toutes les familles.

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux publiés au chef-lieu de l'arrondissement.

ANNONCES.

(1) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

Faillite VAYER.

DÉCLARATION.

Le sieur VAYER ROUILLOU, marchand de faïences à Etrelly, a été déclaré en état de faillite par jugement du Tribunal de commerce d'Etampes, du quatre juillet mil huit cent soixante-seize.

La cessation des paiements a été fixée provisoirement au quinze août mil huit cent soixante-quatorze.

Ont été nommés :

Juge-commissaire, M. DEPAUL, juge suppléant; Syndic provisoire, M^e BOUVARD, avoué.

Le Greffier en chef du Tribunal,

(2) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

Faillite LEMAITRE.

DÉCLARATION.

Le sieur Julien LEMAITRE fils, marchand de vaches à Méreville, a été déclaré en état de faillite par jugement du Tribunal de commerce d'Etampes, du onze juillet mil huit cent soixante-seize.

La cessation des paiements a été fixée provisoirement au onze octobre mil huit cent soixante-quinze.

Ont été nommés :

Juge-commissaire, M. LEFEBVRE, juge; Syndic provisoire, M^e CHENU, avoué.

Le Greffier en chef du Tribunal,

L. PAILLARD.

(3) Etude de M^e BREUIL, avoué à Etampes,

Rue Saint-Jacques, n^o 50.

VENTE

Par suite de conversion de saisie immobilière,

— Premièrement. —

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BOIGNEVILLE,

Par le ministère de M^e SAUCIER, notaire à Maisse, Commis à cet effet,

DE DEUX

MAISONS

Avec

GRANGES, AISANCES & DÉPENDANCES,

ET

UNE GRANGE

Sises à Touzoux, commune de Boigneville,

ET DE CINQUANTE-SIX PIÈCES DE

TERRE, PRÉ, BOIS ET VIGNE

Sises terroir de Boigneville,

EN 59 LOTS.

— Deuxièmement. —

En l'étude et par le ministère de M^e SIGOT,

Notaire à Malesherbes, commis à cet effet,

DE SIX

PIÈCES DE TERRE

Sises terroir de Rouville, canton de Malesherbes,

EN 6 LOTS.

Les adjudications auront lieu :

Celle des biens vendus par le ministère de M^e SAUCIER,

Le Dimanche 6 Août 1876,

Heure de midi

Et celle des biens vendus par le ministère de M^e SIGOT,

Le Dimanche 13 Août 1876,

Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En vertu d'un jugement rendu sur requête par le

Tribunal civil de première instance siégeant à Etampes, le vingt-trois mai mil huit cent soixante-seize, enregistré ;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Louis-Honoré COUTÉ, rentier, demeurant à Gollainville, commune d'Orveau, canton de Malesherbes (Loiret) ;

Ayant pour avoué M^e Breuil ;

En présence ou eux dûment appelés, de MM. Jean-François Jaury père et Désiré-Lenphray Jaury fils, cultivateurs, demeurant à Touvaux, commune de Boigneville ;

Ayant pour avoué M^e Bouvard ;

Procédé, aux jours, lieux et heures sus-indiqués, à la vente des immeubles dont la désignation suit, avec les mises à prix réunies, suivant l'autorisation contenue au jugement de conversion.

DÉSIGNATION :

ADJUDICATION

A Boigneville, le Dimanche six Août mil huit cent soixante-seize.

Terroir de Boigneville.

Premier lot.

Une MAISON sise à Touvaux, commune de Boigneville, composée d'une chambre basse dans laquelle il y a four et cheminée, grenier au-dessus ; — grange à côté ; — étable à vaches en suite ; — cave sous toute sur l'étable et poulailleur près le four ;

Le tout tenant d'un long le chemin allant à Malesherbes, d'autre long plusieurs.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Deuxième lot.

Onze ares quarante-cinq centiares de terre, lieu dit le Clos-d'Ozian ; tenant d'un long à Lamarre, d'autre long à madame Verdier, d'un bout à Blondeau, d'autre bout une vidange.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Troisième lot.

Six ares trente-huit centiares de friche, lieu dit la Rue Creuse ; tenant d'un long à Charpagne, d'autre long à la rue, d'un bout au chemin, et d'autre bout à Feuillas.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Quatrième lot.

Huit ares cinquante-un centiares de courtil, sis lieu dit la Fontaine-de-Touvaux ; tenant d'un long à Huché, d'autre long à madame Verdier, d'un bout aux chemins, et d'autre bout aux prés.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Cinquième lot.

Six ares quatre-vingt-dix centiares de bois, au-dessus des maisons de Touvaux ; tenant d'un long à Feuillas, d'autre long et d'un bout à Robert, et d'autre bout à M. d'Aboville.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Sixième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, lieu dit le Sentier Tournavaux ; tenant d'un long et d'un bout M. d'Aboville, d'autre long à Gaurat, et d'autre bout au chemin.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Septième lot.

Soixante-seize ares cinquante-neuf centiares de vigne, lieu dit la Goffrotterie ; tenant d'un long à Charpagne, d'autre long au chemin de Bonnevaux, d'un bout à Aussierre, et d'autre bout à Gillet.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Huitième lot.

Cinquante-deux ares dix-sept centiares de terre, à la Roche-à-Guillaume ; tenant d'un long à Lamarre, d'autre long à Parnageon, d'un bout au sentier de Malesherbes, et d'autre bout à Jaury fils.

Sur la mise à prix de 440 fr.

Neuvième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, au Chemin-de-Saint-Marc ; tenant d'un long au chemin de fer, d'autre long à plusieurs, d'un bout à Gaurat, et d'autre bout à Charpagne.

Sur la mise à prix de 45 fr.

Dixième lot.

Trente-huit ares vingt-huit centiares de terre, lieu dit Tournavaux ; tenant d'un long à Lamarre, d'autre long à Dufresne, d'un bout au chemin de Tournavaux, et d'autre bout à plusieurs.

Sur la mise à prix de 405 fr.

Onzième lot.

Dix-neuf ares quarante-cinq centiares de terre, lieu dit la Grande-Vallée ; tenant d'un long à M. Dadonville, d'autre long et d'un bout plusieurs, d'autre bout aux friches.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Douzième lot.

Cinquante-un ares quatre centiares de terre, lieu dit les Mesures-Brûlées ; tenant d'un long M. Denerville, d'autre long David, d'un bout aux friches, et d'autre bout au chemin.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Treizième lot.

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, aux Friches ; tenant d'un long à M. Dadonville, d'autre long à Lamarre, d'un bout à M. d'Aboville, et d'autre bout à David.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Quatorzième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, à la Clairie ; tenant d'un long à plusieurs, d'autre long à Lamarre, d'un bout à M. d'Aboville, et d'autre bout à Feuillas.

Sur la mise à prix de 420 fr.

Quinzième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, au Chemin-de-Saint-Marc ; tenant d'un long à Charpagne, d'autre long à Lefebvre, d'un bout à Lejour, et d'autre bout à Gaurat.

Sur la mise à prix de 45 fr.

Seizième lot.

Dix-sept ares un centiare de terre, à Touvaux ; tenant d'un long à M. d'Aboville, d'autre long à madame Verdier, d'un bout au chemin de Touvaux, et d'autre bout au chemin de Malesherbes.

Sur la mise à prix de 230 fr.

Dix-septième lot.

Seize ares cinquante-huit centiares de pré, à la Fontaine-de-Touvaux ; tenant des deux bouts et d'un bout à Feuillas, d'autre bout à M. d'Aboville.

Sur la mise à prix de 470 fr.

Dix-huitième lot.

Trente-huit ares cinquante-cinq centiares de terre, au Bois-de-Rouville ; tenant d'un long à Lamarre, d'autre long et d'un bout à M. d'Aboville, et d'autre bout à Feuillas.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Dix-neuvième lot.

Quatre ares huit centiares de bois, à Touvaux ; tenant d'un long à M. d'Aboville, d'autre long à Feuillas, et des deux bouts à Jaury.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Vingtième lot.

Soixante-huit ares neuf centiares de terre, au Champ-Pichon ; tenant d'un long à Gavanier, d'autre long à Dufresne, d'un bout à plusieurs, et d'autre bout des friches.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Vingt-unième lot.

Six ares trente-huit centiares d'aulnaie et pré, sis aux Annes ; tenant d'un long à Robert, d'autre long à Feuillas, d'un bout à la rivière, et d'autre bout à M. Dadonville.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Vingt-deuxième lot.

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, à Tournavaux ; tenant d'un long Isidore David, d'autre long au chemin de Tournavaux, des deux bouts à Dufresne.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Vingt-troisième lot.

Un are vingt-six centiares de courtil, aux Honsches-de-Touvaux ; tenant des deux bouts à Charpagne, d'un bout à Jaury, et d'autre bout à M. d'Aboville.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Vingt-quatrième lot.

Quatre-vingt-quatre centiares de courtil, sis au même lieu ; tenant d'un long et d'un bout à Lamarre, d'autre long à Jaury fils, et d'autre bout au représentant Poisson.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Vingt-cinquième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, sis à la Pature ; tenant d'un long à Robert, d'autre long à Feuillas, des deux bouts à M. d'Aboville.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Vingt-sixième lot.

Deux ares dix centiares d'aulnaie, sis au Larry ; tenant d'un long à Aussierre, d'autre long à Lamarre, d'un bout au chemin de Boigneville, et d'autre bout au chemin d'Argeville.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Vingt-septième lot.

Cinq ares vingt-six centiares de terre, lieu dit le Colereau ; tenant d'un long à Lamarre, d'autre long à madame Verdier, d'un bout à Charpagne, et d'autre bout à plusieurs.

Sur la mise à prix de 35 fr.

Vingt-huitième lot.

Vingt-huit ares quatorze centiares de terre, sis aux Navets ; tenant d'un long à Robert, d'autre long à Feuillas, d'un bout au chemin, et d'autre bout à plusieurs.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Vingt-neuvième lot.

Quarante-cinq ares cinq centiares de terre, à la Roche-à-Guillaume ; tenant d'un long à Lamarre, d'autre long à Robert, d'un bout à plusieurs, et d'autre bout au chemin.

Sur la mise à prix de 425 fr.

Trentième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de terre, à la Croix-Champagne ; tenant d'un long à la marre, d'autre long et d'un bout à madame Verdier, et d'autre bout au chemin d'Argeville.

Sur la mise à prix de 70 fr.

Trente-unième lot.

Seize ares quatre-vingts centiares de terre, aux Navets ; tenant d'un long à M. Dadonville, d'autre long et d'un bout M. d'Aboville, et d'autre bout au chemin.

Sur la mise à prix de 85 fr.

Trente-deuxième lot.

Vingt-un ares neuf centiares de terre, à la Roche-Guillaume ; tenant d'un long à Aussierre, d'autre long à Poisson, d'un bout à Gavanier, et d'autre bout à plusieurs.

Sur la mise à prix de 75 fr.

Trente-troisième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, au même lieu ; tenant d'un long à Parnageon, d'autre long à M. Dadonville, d'un bout au chemin, et d'autre bout à Feuillas.

Sur la mise à prix de 35 fr.

Trente-quatrième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, aux Navets ; tenant d'un long à Lamarre, d'autre long à M. d'Aboville, d'un bout à plusieurs, et d'autre bout au chemin d'Argeville à Coudray.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Trente-cinquième lot.

Un are vingt-six centiares de terre, à l'Allée ; tenant d'un long à Feuillas, d'autre long à Robert, d'un bout à madame Verdier, et d'autre bout au chemin de Malesherbes.

Sur la mise à prix de 45 fr.

Trente-sixième lot.

Vingt-huit ares cinquante-six centiares de terre, au Noyer ; tenant d'un long et d'un bout à M. d'Aboville, d'autre long et d'autre bout à Lamarre.

Sur la mise à prix de 420 fr.

Trente-septième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, vers le bois de Rouville ; tenant d'un long à Lamarre, d'autre long à madame Verdier, d'un bout le chemin de Tournavaux, et d'autre bout au bois.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Trente-huitième lot.

Quatre ares vingt centiares de courtil, au Marais ; tenant d'un long à M. d'Aboville, d'autre long à Feuillas, d'un bout à Lamarre, et d'autre bout aux roches.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Trente-neuvième lot.

Trois ares soixante dix centiares de terre, lieu dit les Saules, au chemin de Touvaux à Argeville ; tenant d'un long à Lamarre, d'autre long à Poisson, d'un bout à madame Verdier, et d'autre bout au chemin d'Argeville.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quarantième lot.

Deux ares cinquante-cinq centiares d'aulnaie, sis aux Saules ; tenant d'un long à Feuillas, d'un bout à madame Verdier, d'autre long à Lamarre, et d'autre bout au chemin.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quarante-unième lot.

Trois ares cinquante-un centiares de bois, sis au Cottier ; tenant d'un long à Robert, d'autre long à Courtellemont, d'un bout à plusieurs, et d'autre bout à Feuillas.

Sur la mise à prix de 45 fr.

Quarante-deuxième lot.

Sept ares trois centiares de bois, au même lieu ; tenant d'un long à M. Dadonville, d'autre long à Parnageon, d'un bout à Poisson, et d'autre bout à madame Verdier.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Quarante-troisième lot.

Trois ares vingt-deux centiares de bois, à Touvaux ; tenant d'un long à Feuillas, d'autre long à M. d'Aboville, d'un bout au même, et d'autre bout une vidange.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Quarante-quatrième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, à la Clairie ; tenant d'un long à Auxierre, d'autre long à madame Verdier, d'un bout à Feuillas, et d'autre bout au chemin de Gollainville.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Quarante-cinquième lot.

Six ares soixante-trois centiares de bois, aux Honsches-de-Touvaux ; tenant d'un long à Charpagne, d'autre long au même, d'un bout M. d'Aboville, et d'autre bout la rue.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Quarante-sixième lot.

Trois ares cinquante-sept centiares de terre et bois, au même lieu ; tenant d'un long à Massé, d'autre long à Charpagne, d'un bout à M. d'Aboville, et d'autre bout la rue.

Sur la mise à prix de 15 fr.

Quarante-septième lot.

Deux ares dix centiares de courtil, au-dessus de l'ormail à madame Liard ; tenant d'un long et d'un bout à Poisson, d'autre long à Jaury fils, et d'autre bout à Lamarre.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Quarante-huitième lot.

Quatre-vingt-quatorze centiares de courtil, au-dessus du Colombier ; tenant d'un long à Charpagne, d'autre long à Feuillas, d'un bout à Parnageon, et d'autre bout à M. d'Aboville.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Quarante-neuvième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, aux Navets ; tenant d'un long à madame Verdier, d'autre long à plusieurs, d'un bout à Lamarre, et d'autre bout au chemin de Coudray.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Cinquantième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de terre, sis aux Noyers ; tenant d'un long à Robert, d'autre long et d'un bout à madame Verdier, et d'autre bout à M. d'Aboville.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Cinquante-unième lot.

Neuf ares quatre-vingt-quatorze centiares de terre, sis au même lieu ; tenant d'un long à Lamarre, d'autre long à M. Robert, d'un bout à M. d'Aboville, et d'autre bout à plusieurs.

Sur la mise à prix de 420 fr.

Cinquante-deuxième lot.

Dix-huit ares trois centiares de pré et aulnaie, sis à la Fontaine ; tenant des deux bouts à M. Lamarre, des deux bouts à M. d'Aboville.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Cinquante-troisième lot.

Quatre ares vingt centiares d'aulnaie, sis au Chemin d'Argeville à Touvaux ; tenant d'un long à M. Dadonville, d'autre long à Lamarre, d'un bout à Feuillas, et d'autre bout à madame Verdier.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Cinquante-quatrième lot.

Deux ares cinquante-deux centiares d'aulnaie, vers Argeville ; tenant d'un long à Courtellemont, d'autre long à Robert, d'un bout à madame Verdier, et d'autre bout à M. Dadonville.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Cinquante-cinquième lot.

Trois ares cinquante-un centiares de bois, aux Cottier ; tenant d'un long à Robert, d'autre long à Blondeau, d'un bout à plusieurs, et d'autre bout à Courtellemont.

Sur la mise à prix de 45 fr.

Cinquante-sixième lot.

Sept ares trois centiares de bois, au même lieu ; tenant d'un long à Blondeau, d'autre long à Parnageon, d'un bout à Poisson, et d'autre bout à madame Verdier.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Cinquante-septième lot.

Trois ares vingt-deux centiares de bois, à Touvaux ; tenant d'un long et d'un bout à M. d'Aboville, d'autre long à Feuillas, et d'autre bout à Charpagne.

Sur la mise à prix de 45 fr.

Cinquante-huitième lot.

Une Grange couverte en chaume, sise à Touvaux, dans une cour commune avec Lamarre ; tenant d'un long à Lamarre, pignon mitoyen, d'autre long au chemin, par devant à la cour, par derrière à la propriété de M. Lamarre. — Droit de communauté à la cour.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Cinquante-neuvième lot.

Une MAISON sise à Touvaux, dans une cour commune avec Lamarre, ladite maison couverte en chaume et contenant une pièce d'habitation, une cave et un grenier ; tenant d'un long à Lamarre, d'autre long à la grange formant le cinquante-huitième lot ci-dessus, par devant à la cour commune, et par derrière à un jardin contenant un are vingt-six centiares et faisant partie des biens de M. Jaury.

Et une Grange en mesure, sise à Touvaux ; tenant d'un long à Robert, pignon mitoyen, d'autre long au chemin, par devant à la cour, sur laquelle M. Jaury a un droit de passage, par derrière à la propriété de M. Robert.

Sur la mise à prix de 500 fr.

ADJUDICATION

à Malesherbes, le Dimanche treize Août mil huit cent soixante-seize.

Terroir de Rouville.

Soixantième lot.

Vingt-un ares quatre-vingt quinze centiares de terre, à la Vallée-de-Tournavaux ; tenant d'un long et d'un bout M. d'Aboville, d'autre long Rabier, et d'autre bout M. Delafay.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Soixante-unième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, sis à la Grosse-Epine ; tenant d'un long à Courtellemont, d'autre long à Robert, d'un bout à M. d'Aboville, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Soixante-deuxième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, sis à la Pièce-des-Cinquante ; tenant d'un long à Lejour, d'autre long à Courtellemont, d'un bout à la pièce des Cinquante, d

Paul, veuve de M. Benoist-Marie Bauland, ladite dame débitante et entrepreneur de menuiserie, demeurant à Janville, commune d'Auvers-Saint-Georges ;

2^e M. Charles Prosper Bauland, menuisier, demeurant à Bondy ;

« Mineur émancipé, issu du mariage des époux Bauland sus-nommés, suivant déclaration faite devant M. le juge de paix du canton de La Ferté-Alais, ainsi qu'il résulte du procès verbal qui en a été dressé par ce magistrat, le dix juillet mil huit cent soixante-quatre, enregistré. »

3^e M. Antoine Bauland, maître menuisier, demeurant à Bondy ;

« Au nom et comme curateur dudit mineur émancipé, et pour l'assister et autoriser, nommé à cette fonction suivant délibération du conseil de famille tenu sous la présidence de M. le juge de paix du canton de La Ferté-Alais, en date dudit jour dix juillet mil huit cent soixante-quatre. »

Ayant pour avoué constitué M^e Léonard Breuil, exerçant près le Tribunal civil de première instance siégeant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 30 ;

Procédé, le Dimanche six Août mil huit cent soixante-seize, heure de midi, en la maison d'école de Janville, commune d'Auvers-Saint-Georges, et par le ministère de M^e Degommier, notaire à Lardy, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Une MAISON située à Janville, commune d'Auvers, composée de :

Un principal corps de bâtiments comprenant, au rez-de-chaussée, une grande salle de billard, chambre derrière, boutique, arrière-boutique et vestibule à côté, cuisine derrière l'arrière-boutique ; — au premier étage, trois pièces ; — grenier sur le tout couvert en tuiles ; — deux caves sous ce corps de bâtiments.

Au fond de la cour, atelier de menuisier et magasin à bois.

En retour, divers petits bâtiments à usage d'écurie, buanderie, magasin à bois, lieux d'aisances, cabanes à lapins.

Cour entre ces bâtiments, ouvrant sur la route par une porte cochère.

Le tout tenant par devant la rue ou route, par derrière messieurs Claret et Constance, d'un côté madame veuve Gillet, d'autre côté à la rue conduisant de la route à la fontaine du carrefour.

Sur la mise à prix de 3,000 fr.

Deuxième lot.

Huit ares soixante-dix-neuf centiares de jardin, terroir d'Auvers, à Janville, lieu dit la Grande-Fontaine ; tenant d'un côté M. Vezard, d'autre côté M. Etienne Simon, d'un bout M. Biron, sentier entre, et d'autre bout madame Lormand, fossé entre.

Six ares soixante-quinze centiares de ce jardin sont clos de murs et plantés d'arbres fruitiers et de treilles, et dans cet enclos est une petite maisonnette.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Un bâtiment couvert en tuiles, à usage de magasin à bois, sis à Janville, commune d'Auvers, au milieu du village, terrain derrière ; le tout, d'une contenance de trois ares sept centiares, tenant d'un côté M. Gayraud, d'autre côté plusieurs, par devant à la rue ou route, et par derrière à M. Maulard.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Quatrième lot.

Quatre ares huit centiares de bois-taillis, terroir d'Auvers, lieu dit les Sablons ; tenant d'un côté M. Pierre Carquville, d'autre côté M. Mazet, d'un bout M. Martin, d'autre bout madame Lenormand.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Cinquième lot.

Un are dix-neuf centiares de bois, même terroir, champier du Pavillon ; tenant d'un côté un sentier, d'autre côté les représentants Martin, des deux bouts madame de Polignac.

Sur la mise à prix de 4 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

En celle de M^e BREUIL, avoué colicitant, rue Saint-Jacques, numéro 50 ;

A Lardy,

En l'étude de M^e DEGOMMIER, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété ; Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le douze juillet mil huit cent soixante-seize.

Signé : BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le treize juillet mil huit cent soixante-seize, folio 42 recto, case 9. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime et demi compris.

Signé : DELZANGLES

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant acte sous signatures privées, enregistré à Milly, le treize juillet mil huit cent soixante-seize, folio 29 recto, case 4 au droit de seize francs, double décime compris,

M. Eugène-Alexandre CERCEAU, boulanger à Milly, a vendu à M. Adolphe DUPRE, ancien marchand de vins au même lieu, son fonds de commerce de boulangerie, ensemble le matériel et divers objets mobiliers, moyennant un prix payable à terme.

Pour les oppositions, domicile a été élu en l'étude de M^e Genet, huissier à Milly.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.

Etampes, le 13 Juillet 1876.

Etude de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

En l'étude et par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE, Notaire à Etampes,

Le Dimanche 23 Juillet 1876, à midi

MAISON à Etampes, rue Saint-Martin, n° 33, à l'angle de la rue du Coq, avec cour et beau jardin.

MAISON et CHÂTEAU à Etampes, rue du Coq.

MAISON à Etampes, rue de-Maubelle, n° 6, au coin de la rue au Comte.

JARDIN rue au Comte.

Terre, Bois, Prés, Aunages et Courtils Terroirs d'Etampes et Morigny.

S'adresser à M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES.

EN LA MAISON D'ÉCOLE D'ORMOY-LA RIVIÈRE

Le Dimanche 23 Juillet 1876, à deux heures

RECOLTE D'AVOINE

à faire sur

2 Hectares 35 Ares

EN 11 PIÈCES

Un Cheval de 7 ans et une grande Voiture suspendue.

Le tout appartenant à M. DUPUIS, laitier à Etampes. Crédit aux personnes solvables.

Etude de M^e LEGROS, huissier à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 86.

VENTE MOBILIÈRE A ÉTRÉCHY

AU DOMICILE DE M. VAYER, PLACE DU MARCHÉ

Le Dimanche 16 Juillet 1876, à midi

Et jours suivants, s'il y a lieu

Par le ministère de M^e LEGROS

Huissier à Etampes.

Consistant en :

Un Cheval de trait. — Une Voiture prolonge ou charrette. — Une autre Voiture à usage de marchand forain. — Verrerie, Porcelaines, une grande quantité de Poterie. — Bonbons, Pains d'épices. — Comptoir, Fumier, et différents autres objets.

AU COMPTANT.

Dix centimes par franc en sus des prix.

A LOUER

LE MOULIN DE CORBLIN

MOULIN DE CORBLIN

en très-bon état

Situé commune de Bonnelles

A proximité des marchés de Dourdan, Limours, Chevreuse et Rambouillet

Avec

2 HECTARES 50 ARES DE PRÉ

Y attenent.

Loyer annuel..... 700 fr.

S'adresser à M^e ALLAIS, notaire à Rochefort (Seine-et-Oise).

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au 23 Avril 1877

LA FERME DU GRAND-VILLIERS

Située commune d'Arrancourt

A 3 kilomètres de Méreille

D'une contenance de 375 hectares

d'un seul tenant.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter :

Soit à M. MACKENZIE, propriétaire au château de Méreille ;

Soit à M^e RAVAUT, notaire audit Méreille. 4-1

A CÉDER

Par suite de Décès.

BON FONDS DE PATISSIER

RESTAURATEUR ET MARCHAND DE VINS

A DOURDAN,

Place du Marché au-Ble et rue de Chartres.

Très-bel établissement. — Onze ans de bail.

S'adresser à M^e CABARET, notaire à Dourdan.

LA SITUATION

ET FIGARO FINANCIER

Deux journaux pour le prix d'un seul

Ensemble : 10 fr. par an. — 3 mois, 3 fr.

Séparément : SITUATION, 8 fr. par an. — 3 m., 2 fr.

FIGARO... 6 » — 3 m., 1 50.

Les deux journaux, paraissant l'un le Jeudi, l'autre le Dimanche, forment la publication la plus complète et la mieux renseignée.

LES PORTEURS DE TITRES, dans un temps où les meil-

leurs valeurs sont atteintes, ont un intérêt pressant à être renseignés, presque au jour le jour, sur l'état du marché, les fluctuations des cours et l'imprévu des événements : Un seul N° par semaine ne suffit plus.

Cette double publication répond aux besoins du public financier, et lui fournit Deux Journaux pour LE PRIX D'UN SEUL.

Renseignements demandés envoyés SANS FRAIS.

On s'abonne contre envoi de Timbres-poste à l'administration, 33, rue Vivienne, PARIS.

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE

REVUE PÉRIODIQUE

Des Questions Sociales, Politiques, Économiques, Industrielles, Agricoles et Commerciales

Paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Par souscription ou par envoi de 50 centimes

Tout abonné a droit à un abonnement d'un an au BIEN PUBLIC moyennant 56 fr. au lieu de 70

Primes diverses

ABONNEMENTS :

Un an, 24 fr. — Six mois, 12 fr. — Trois mois, 6 fr.

Prix du Numéro : 1 Franc.

Paris, Rue du Faubourg-Montmartre, 15

Brevetée en France

et à l'étranger.

EAU CHARTRAINE

de M^{lle} VIRGINIE BINEY, 2, rue Serpente, 2, à Chartres. Cette eau, d'une odeur agréable, est supérieure à la benzine et aux autres essences pour dégraisser et enlever les taches sur la soie, la dentelle, le velours, le drap, le feutre, les gants d'étouffe et de peau. Employée pour la toilette, elle fait disparaître les boutons et le feu du rasoir. — Se vend chez les pharmaciens, parfumeurs et épiciers. — Exiger le cachet et la signature. — Dépôt à Etampes chez M. VIRON-LEVACHIER, droguiste.

Seule médaillée à Paris en 1872 et 1875 A Lyon, en 1873.

3 2

FAUCHEUSES ET MOISSONNEUSES

D. M. Osborne et C^{ie}

9, Quai de Valmy. — PARIS.

Agences dans toutes les villes de France.

2 1

BOULOGNE-SUR-MER

Saison d'été 1876. Bals, Concerts

Bains, Casino, Skating Rink,

Théâtre ; Opéra et Fêtes.

Courses, pèlerinages, etc.

BAINS DE MER

15 8

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour le paiement de vingt francs tous les quatre mois, cent francs et au-dessus.

33, rue de Fleurs, à Paris

TALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.

Causés célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 300 fr.

PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 40 fr.

BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.

L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, ANVOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

Bulletin commercial.

MARCHÉ de l'Étampes.

PRIX de l'Étampes.

MARCHÉ d'Angerville.

PRIX d'Angerville.

MARCHÉ de Chartres.

PRIX de Chartres.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.

8 Juillet 1876.

14 Juillet 1876.